



Mes démarches

sécurité et tranquillité

Accueil téléphonique au 04 78 20 00 95 de 6 h à 4 h, 7j/7

Poste du Centre-ville : 26, rue Maréchal Leclerc
Accueil de 8 h 30 à 4 h du matin, y compris les week-ends et jours fériés

Poste de Bel Air : 11 rue de la Cordière
Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 17 h

www.ville-saint-priest.fr
www.service-public.fr

Mes démarches sécurité et tranquillité

S'inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances

- ▶ **Qui ?** Tout San-Priot qui s'absente de manière prolongée de son domicile et qui souhaite bénéficier de patrouilles régulières aux abords de son domicile et être prévenu en cas d'anomalie.
- ▶ **Comment ?** Inscription via le formulaire disponible à l'accueil de la police municipale.

Déposer ou restituer un objet trouvé

- ▶ **Qui ?** Toute personne qui a trouvé ou perdu un objet dans Saint-Priest.
- ▶ **Comment ?** Si vous avez trouvé un objet, vous pouvez le déposer auprès de l'un des 2 postes de police municipale. Si vous avez perdu un objet, vous pouvez le déclarer sur l'espace citoyen de la ville de Saint-Priest www.espace-citoyens.net/saint-priest ou contacter la police municipale.

Signaler un animal errant

- ▶ **Qui ?** Toute personne qui trouve ou identifie un animal errant dans Saint-Priest.
- ▶ **Comment ?** Tout animal capturé sur la voie publique peut être déposé au poste de police municipale afin d'engager les recherches des propriétaires ou pour transporter l'animal en lieu sécurisé (selon la convention en vigueur avec la SPA de Brignais). Pour toute question, vous pouvez contacter la police municipale.

Faire enlever son véhicule épave

- ▶ **Qui ?** Tout San-Priot qui souhaite se séparer d'un véhicule.
- ▶ **Comment ?** Contacter la police municipale, elle vous orientera vers une société agréée qui vous enlèvera gratuitement le véhicule.

Déclarer une morsure de chien

- ▶ **Qui ?** Tout San-Priot victime d'une morsure de chien ou propriétaire d'un chien qui a mordu.
- ▶ **Comment ?** Ouverture d'une procédure de chien mordeur sur rendez-vous auprès de la police municipale.
- ▶ **Pièce à fournir ?** Un certificat médical justificatif et les documents de l'animal si la déclaration est faite par le propriétaire.

Signaler un problème

- ▶ **Qui ?** Toute personne qui identifie un problème dans Saint-Priest.
- ▶ **Comment ?** En contactant la police municipale (coordonnées au recto du document) ou en le signalant directement sur TOODEGO s'il ne s'agit pas d'une urgence.